

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERNAY, Maire

Etaient présents : M. Didier VERNAY, M. Didier MARCEAUX, Mme Christelle CHARTON, M. Yves DESSAUGE, Mme Jocelyne DETROIT-JUILLOT, M. Guy GAUDRY, Mme Jocelyne ALIGNOL, Mme Maryse COLAS, M. Guy FEVRAT, M. Madjid KHALED, Mme Nadège LAGRUE, Mme Brigitte MERITE, M. Jean-Luc MICHAUDET, M. Claude PHILIPPE, M. Pierre-André ROBLOT, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL, Mme Amandine TRULLARD.

Etaient absents excusés : Mme Isabelle GUINOT, M. Jean-Marc SALLAZ

Pouvoirs : 2 (de Mme GUINOT à M. ROBLOT, de M. SALLAZ à Mme MERITE)

Secrétaire de séance : M. Claude PHILIPPE

Date de la convocation : 28 septembre 2017

Date d'affichage des délibérations : 16 octobre 2017

Le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

DELEGUES AU CONSEIL D'ECOLE MATERNELLE : Mme Jocelyne ALIGNOL est désignée pour remplacer Mme Céline PANGAUD, conseillère municipale ayant démissionné en mai dernier. Les deux représentants de la commune au Conseil d'Ecole Maternelle sont : M. Didier VERNAY, Maire, membre de droit, et Mme Jocelyne ALIGNOL, Conseillère Municipale

DELEGUES AU CONSEIL D'ECOLE PRIMAIRE : Mme Nadège LAGRUE est désignée pour remplacer Mme Jocelyne ALIGNOL. Les deux représentants de la commune au Conseil d'Ecole Primaire sont : M. Didier VERNAY, Maire, membre de droit, et Mme Nadège LAGRUE, Conseillère Municipale

DELEGUE AU CNAS : Mme Nadège LAGRUE est désignée pour remplacer Mme Céline PANGAUD auprès du Comité National de l'Action Sociale.

FORETS COMMUNALES

- La commission « Agriculture, Bois et Etangs » fait le compte rendu de la visite des plantations faites dans les forêts communales avec M. PONTET, de l'ONF. La commission a pu constater de gros dégâts faits par le gibier sur une plantation. De nouveaux plants vont être commandés pour remplacer les destructions.
- Le Conseil municipal décide les parcelles à inscrire à l'état d'assiette 2018 pour les ventes de bois et affouages. Il accepte que la vente de certains arbres soit groupée afin d'avoir des lots plus attractifs.

SYDESL – ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX NEUFS COLNAND-BEPREAUX N° 456148 EP9

Le Conseil Municipal approuve le projet d'implantation de deux points lumineux à Colnand et accepte la participation financière communale d'un montant estimatif de 1972.82 € HT, sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues.

ECLAIRAGE PUBLIC

M. ROBLOT regrette le manque de concertation avec les conseillers municipaux du hameau sur le projet d'implantation des 2 points d'éclairage public à Colnand.

L'examen du projet d'implantation de 2 éclairages publics à Colnand est l'occasion pour le Conseil Municipal de s'interroger sur les horaires de fonctionnement de l'éclairage public.

L'éclairage public démarre le soir et s'arrête le matin en fonction de la luminosité. Pendant la nuit, la programmation est la suivante actuellement :

- dans les hameaux et une partie du bourg, l'éclairage est programmé pour s'arrêter à 23 H 00 et redémarrer à 5 H 00.
- dans une petite partie du centre bourg, l'éclairage fonctionne toute la nuit.

Cette organisation a été mise en place afin d'assurer un éclairage du bourg vers les commerces et services pour des questions de sécurité.

Le Conseil s'interroge sur la nécessité de maintenir l'éclairage du bourg toute la nuit. Cette question est mise à l'étude et sera revue ultérieurement.

AFFECTATION DE LA PARCELLE COMMUNALE F 170 – LES PAUCOUPS

En raison d'une situation complexe et incertaine suite à un désaccord avec la DDT concernant les autorisations d'exploiter, la parcelle F170, située aux Paucoups, n'avait pas été remise en location après le départ en retraite du précédent exploitant. La situation semble à présent clarifiée et la DDT ne s'oppose plus à la demande d'autorisation d'un exploitant riverain. Le conseil municipal décide de mettre en location en bail rural la parcelle F170, fixe le montant du fermage à 100 € l'hectare et autorise le maire à signer le bail nécessaire conformément à la délégation qu'il détient.

ACHAT DES PARCELLES B 1827, B 1555 ET B 280

Après avis du service des Domaines et accord des propriétaires, le Conseil Municipal décide d'acheter les parcelles B 1827, 1555 et 280, d'une contenance de 8 782 m², appartenant aux consorts Humblot, au prix de 140 000 €. Le conseil décide également qu'une desserte sera réalisée sur ce terrain, derrière les maisons des riverains, parallèlement à la rue du bourg

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL 2017

Afin d'inscrire au budget l'acquisition des parcelles de terrain situées vers le champ de foire ainsi que des travaux de cheminement et de parking qui y seront réalisés ; afin également de prévoir divers ajustements budgétaires pour tenir compte d'achats et travaux à réaliser ; Le Conseil municipal décide les modifications budgétaires suivantes à la section d'investissement :

Dépenses : + 2 000 € (art. 2135 court de tennis) ; + 1 800 € (art. 21318 électricité salle Gaudillat) ; + 1 320 € (art 21312 électricité école maternelle) ; + 440 € (art 2151 chemins de la Grurie et de la Forge) ; + 2 900 € (art 2188 – cages football sécurisées) ; + 3 100 € (logiciels mairie) ; + 1 140 € (art 2117 plantation Ecottes) ; + 160 000 € (art 2113 achat terrain champ de foire et travaux d'aménagement desserte et parking) ; - 9 000 € (art 21318 travaux agence postale) ; - 3 700 € (art 21318 travaux garderie périscolaire) ; soit au total 160 000 € de dépenses supplémentaires

Recettes : + 160 000 € d'emprunt pour l'achat du terrain du champ de foire et les travaux d'aménagement.

EMPLOIS COMMUNAUX DE LA FILIERE TECHNIQUE

Afin de pourvoir au remplacement d'un adjoint technique parti à la retraite et de tenir compte de l'augmentation de la capacité d'accueil de la garderie périscolaire, le Conseil Municipal décide d'augmenter le temps de travail hebdomadaire d'un adjoint technique de 24 h 15 mn à 31 h 30 mn, de créer deux postes d'adjoints techniques à 19 h et 11 h hebdomadaires, et d'augmenter le temps de travail hebdomadaire d'un adjoint technique de 26 h 15 mn à 26 h 30 mn.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2017 – SECOURS POPULAIRE FRANCAIS

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'association Secours Populaire Français une subvention exceptionnelle de 250 € pour l'aide d'urgence suite aux catastrophes climatiques.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Remerciements : Centre Georges François Leclerc, Association des paralysés de France, Comité des Fêtes et Batterie Fanfare, Comité FNACA St Martin, Groupe Arpège pour subventions 2017.

M. Miguet, ASPTT, remercie la commune pour la subvention exceptionnelle de 800 € allouée pour la course cycliste « La Route de Saône et Loire » en tant que commune de départ d'une étape.

L'école maternelle remercie la commune pour les travaux réalisés à l'école.

Décisions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 :

⇒ décision n° 03 du 28/08/2017 : La Redevance d'Occupation du Domaine Public due par Orange pour ses réseaux et ouvrages de télécommunication est fixée à 2 590 € pour l'exercice 2017, selon le détail ci-dessous :

Réseau sur domaine public en souterrain : 38.05 € X 31.187 km = 1 187 €

Réseau sur domaine public en aérien : 50.74 € X 26.601 km = 1 350 €

1 armoire et 1 borne pavillonnaire : 2,1 m² x 25.37 € = 53 €

⇒ décision n° 04 du 30/08/2017 : L'avenant n° 1 au marché de transports scolaires pour la période 2016/2020 est accepté selon les conditions suivantes :

- Lot n° 1 : service n° 21550 : Conditions financières nouvelles selon l'avenant n° 1 :

Par jour : 154.25 € HT (montant initial à la notification du marché : 129.90 €)

Par an : 21 595 € HT (montant initial à la notification du marché : 22 862.40 €)

Pour la durée restant du marché soit 3 ans : 64 785.00 € HT (selon le montant initial du marché pour la période restant de 3 ans : 68 587.20 €)

Sur ce lot, la moins-value est de 1 267.40 € HT/ an soit 3 802.20 € HT pour 3 ans

- Lot n° 2 : service n° 21551 : conditions financières nouvelles selon l'avenant n° 1 :

1^{er} circuit :

Par jour : 88.35 € HT (montant initial à la notification du marché : 74.40 €)

Par an : 12 369.00 € HT (montant initial à la notification du marché : 13 094.40 €)

Pour la durée restant du marché soit 3 ans : 37 107.00 € HT (selon le montant initial du marché pour la période restant de 3 ans : 39 283.20 €)

2^e circuit :

Par jour : 90.08 € HT (montant initial à la notification du marché : 75.86 €)

Par an : 12 611.20 € HT (montant initial à la notification du marché : 13 351.36 €)

Pour la durée restant du marché soit 3 ans : 37 833.60 € HT (selon le montant initial du marché pour la période restant de 3 ans : 40 054.08 €)

Sur ce lot, la moins-value est de 1 465.56 € HT / an (725.40 € HT/ an pour le circuit 1 et 740.16 € HT/ an pour le circuit 2.) ; soit 4 396.68 € HT pour la durée restant du marché de 3 ans.

Bâtiment de l'ancienne poste : l'agence immobilière a trouvé très rapidement un acquéreur au prix souhaité par le conseil municipal soit 60 000 €.

Travaux divers :

- Tennis : la réfection du court est terminée. La commune a également réalisé un ragréage sur la terrasse.
- Salle Gaudillat : la fresque sur le mur de la scène est désormais terminée. Les conseillers sont invités à aller voir la réalisation après la réunion.
- Information électronique : un panneau d'information électronique sera installé courant novembre sur la place Gaudillat.
- Sanitaires publics : les sanitaires de la place du poids public sont désormais en service.

SYDESL – réseau électricité/éclairage public : M. ROBLOT a constaté une erreur sur le tracé de la ligne électrique sur le plan fourni par le SYDESL pour l'implantation des 2 nouveaux points d'éclairage public à Colnand. Le syndicat va en être informé.

Salle Gaudillat : Actuellement, la salle Gaudillat est utilisée pour les assemblées générales (ou réunions départementales...) des associations, le centre aéré, les élections et les commémorations. Le planning est déjà bien rempli. Il n'est pas prévu de remise en location de la salle aux particuliers.

Foyer Rural : un projet est actuellement à l'étude pour obtenir une subvention pour des travaux en faveur d'un gain d'énergie. Si le projet est accepté, des travaux d'isolation extérieure, d'installation d'un nouveau mode de chauffage et de changement des fenêtres pourraient être engagés en 2018. Ces travaux doivent répondre strictement à des normes techniques prédéfinies.

La séance est levée à 22 H 05. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.